



Fédération Française de Rugby
COMITE DE BOURGOGNE
COMITE DE FRANCHE-COMTE



Président
J.F CONTANT

Président
C JEANNOT

Beaune, 13 janvier 2012

JBM/CSR 089

Dossier suivi par :
 André BOUJON

Tel: Port 06 08 34 03 30

Mail : boujon.andre@neuf.fr

Aux CTC des Clubs
A TRANSMETTRE AUX JOUEURS

CONVOCAATION

Dans le cadre de la compétition TADDEI des moins de 17 ans, les joueurs dont le nom figure sur l'annexe1, sont sélectionnés en équipe de Bourgogne/Franche Comté. Ils **sont convoqués le samedi 28 Janvier 2012**. Ils seront opposés à la sélection du Béarn dans le cadre des 8° de finale niveau A. Le match aura lieu dans le Languedoc (lieu non encore communiqué).

Déplacement en bus

Besançon CIS	8h30
Dôle Péage Choisy	9h15
Dijon Bourillot	10h00
Chalon Péage Sud	11h00

Les joueurs préviendront par tél

Equipements / Documents

Chaque joueur doit se munir d'un équipement complet de match avec les chaussettes de club, d'un survêtement, d'un coupe-vent, d'une paire de chaussures de jogging et de **sa licence (original) à jour médicalement (impératif)**. Autorisation pour les joueurs de 1° ligne.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections régionales, **~art 238~** sera appliqué. En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible. André BOUJON au 06 08 34 03 30

Bernard GUILBERT
 Président de la CSR
 Comité de Franche-Comté

Jean-Baptiste MOREAU
 Président de la CSR
 Comité de Bourgogne

HEBERGEMENT

JOUEURS SELECTIONNES

CLUB	JOUEURS
STADE DIJON	FOULET Louis
ASRC CHALON	PERIGAUULT Valentin - OBRIOT Camille - ROUX Romaric - NAVARRO Rémy
USO NEVERS	GRELET Alexandre
AS TOURNUS	MOUROZ Bastien – LACREUSE Marc
US GENLIS	LOMBARD Maxime
ASC SAINT APO/TALANT	GINET Antonin – CUISINIER Arnaud CALONGE François
US DOLOISE	DASILVA PEREIRA Andrei - PERCEVAL Dorian GOZET Jordan
OLYMPIQUE BESANCON	LAUDE Maxime
MORTEAU	DEBOIS Anthony
CS LEDONIEN	MEYNIER Louis - RIGONNAUD Samy – MATHY Guillaume
RO LURON	GALMICHE Maxime - GREUILLET Mickaël

Encadrement :

Danielle ALBER
Xavier DOBBELAERE
Didier GRELET
Christophe MATHY
Stéphane GERMAIN
Maxime CHABIN

Elu Franche Comté
Manager
Dirigeant Terrain
Entraîneur des Avants
Entraîneur des Arrières
Kiné

Extrait de l'article 238 des règlements fédéraux-

SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.